

Davantage de population dans les pôles urbains de taille moyenne

La population du Maine-et-Loire se situe davantage dans les **aires d'attraction des villes** (AAV) de taille moyenne et moins souvent dans les très grandes aires ► **figure 2**. En effet, en 2019, seuls 53 % des habitants du département résident dans l'aire d'attraction d'Angers, une part nettement plus faible que dans le référentiel où 71 % des habitants vivent dans une aire d'attraction de plus de 200 000 habitants. Si le poids de la commune d'Angers dans le département est comparable ► **encadré**, la population vivant dans la couronne de ce pôle est nettement moins nombreuse. *A contrario*, 28 % de la population départementale réside au sein d'une aire d'attraction de 50 000 à 200 000 habitants, soit 20 points de plus que dans le référentiel. Ces pôles de taille moyenne maillent le territoire et constituent des relais de croissance du dynamisme de l'agglomération angevine.

Enfin, la dynamique de fusions de communes, notamment en 2015-2016, a été particulièrement active dans le département. Le nombre de communes a été réduit de moitié entre 2012 et 2019, passant de 363 à 177, et faisant augmenter la taille moyenne des communes. Ainsi, 57 % de la population vit dans une commune de plus de 10 000 habitants, contre seulement 39 % dans le référentiel.

Un réseau routier et ferroviaire développé

Historiquement, les villes se sont développées à côté des voies d'eau, mais le développement économique et démographique d'un territoire repose aussi sur son réseau de transports routier et ferroviaire. Il assure notamment le lien entre la ville principale et les villes de taille moyenne. Le département est relativement bien desservi par le réseau ferroviaire : 12 % des communes sont équipées d'une gare, contre 7 % dans le

référentiel. Cependant, cet accès ne bénéficie pas à l'ensemble des villes du département, à l'exemple de l'est du département et du Baugeois, mais aussi de Segré-en-Anjou Bleu. De plus, la population met plus de temps en moyenne pour accéder à une gare (12 minutes « théoriques » en voiture, contre 11 dans le référentiel), signe d'une répartition territoriale hétérogène. Seuls 5,4 % des actifs en emploi habitant le département utilisent les transports en commun pour aller travailler, contre 7,1 % dans le référentiel.

Le réseau routier est dense et largement mobilisé. Au 31 décembre 2017, la longueur totale du réseau routier du Maine-et-Loire est de 16 600 kilomètres (km) dont 190 km d'autoroutes. Huit actifs sur dix se déplacent en voiture pour aller travailler. La voiture est utilisée même pour des distances courtes de moins de 3 km. ●

Charles Battesti,
Nathalie Cloarec (Insee)

► Encadré - Le référentiel de comparaison

Pour mener les analyses, un référentiel de comparaison a été constitué. Il est composé **de six départements** qui sont, selon plusieurs critères, proches du Maine-et-Loire :

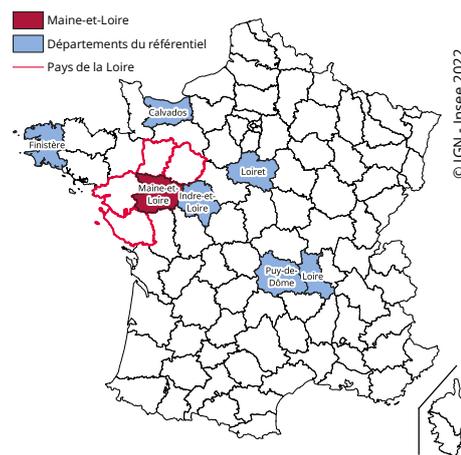
- population comprise entre 615 000 et 1 015 000 habitants (Maine-et-Loire : 815 000 habitants) ;
- part d'actifs occupés travaillant à l'étranger inférieure à 5 % (Maine-et-Loire : 0,1 %) ;
- part de la population de la commune principale entre 14 % et 24 % (Maine-et-Loire : 19 %).

Les départements de ce référentiel permettent alors des comparaisons non contextuelles du Maine-et-Loire et offrent des possibilités d'analyses explicatives enrichies.

Ce référentiel est composé des départements suivants :

- le Calvados ;
- le Finistère ;
- l'Indre-et-Loire ;
- la Loire ;
- le Loiret ;
- le Puy-de-Dôme.

► Départements composant le référentiel de comparaison



► Définitions

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

► Pour en savoir plus

- **Delhomme I., Loizeau P.**, « Un Ligérien sur deux vit dans une commune rurale », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 111, avril 2021.
- **Fontaine M., Rivillon Y.**, « Aires d'attraction des villes - Les jeunes et les cadres dans les pôles, les familles dans les couronnes », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 110, mars 2021.
- **Chesnel H. et Vahé M.**, « Atlas des zonages des Pays de la Loire », *Insee Dossier Pays de la Loire* n° 6, novembre 2020.
- **Hervy C., Loizeau P.**, « La moitié des Ligériens dans les aires de Nantes, Angers, Le Mans et Saint-Nazaire », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 104, octobre 2020.